

Le permis à points

Suite à des problèmes de comportements lors des repas et en garderie, la Mairie a décidé, en concertation avec les représentants des parents d'élèves et les membres de l'APE, de **mettre en place le permis à points en primaire.**

Chaque semaine, l'enfant de primaire a un capital de **10 points**. Si un non-respect **des règles de vie** est constaté, l'enfant peut se voir retirer des points par les agents.

La perte de points peut entraîner la perte « d'un droit de privilèges » lors des repas ou de la garderie, et des mesures disciplinaires graduées en cas de persistance des comportements inappropriés.

Liste des privilèges au choix :

- Choisir un mandala ou un coloriage
- Aider au lavage des mains des plus petits
- Choisir une carte « champion du comportement »
- Choisir une musique ou chanson le mercredi ou pendant les vacances
- Choisir sa place lors du repas
- Ranger les chaises
- Proposer une activité
- Raconter une histoire drôle
- Porter la caisse de balles
- ...

Motifs de perte de points (liste non exhaustive) :

- **- 4 points :**
 - o Manquer de respect envers un adulte
 - o Insulter un adulte
 - o Se bagarrer ou commettre un acte violent envers un adulte (brutaliser, humilier, menacer,...)
- **- 3 points**
 - o Manquer de respect envers un enfant
 - o Insulter un enfant
 - o Se bagarrer ou commettre un acte violent envers un enfant (brutaliser, humilier, menacer,...)
- **- 2 points**
 - o Mentir aux adultes
 - o Bousculer un enfant
 - o Dire des gros mots
 - o Crier
 - o Jouer avec la nourriture
 - o Se lever ou se déplacer sans autorisation
 - o Abîmer le matériel et les locaux : tordre les couverts, déchirer la nappe,...
- **- 1 point au 3^{ème} avertissement**
 - o Courir dans les locaux
 - o Rester dans les toilettes ou dans les couloirs
 - o Aller dans les classes pendant la récréation
 - o Gaspiller la nourriture
 - o Parler la bouche pleine
 - o Jouer à table
 - o Parler fort

Les parents peuvent se référer à un agent présent à la cantine-garderie pour connaître le nombre de points de leur enfant.

Échelle des mesures prises

	PERTE DE POINTS	MESURES PRISES
1	☺ J'ai toujours mes 10 points	Je choisis mon privilège Je suis félicité
2	☺ Je perds 1 point de temps en temps, il me reste au moins 7 points sur mon permis	J'explique pourquoi j'ai perdu mes points Je choisis mon privilège Je suis encouragé
3	☹ Je perds 1 point de temps en temps, il me reste moins de 7 points à la fin de la semaine ☹ J'ai perdu 2, 3 ou 4 points d'un coup ☹ Je reperds une seconde fois 2, 3 ou 4 points d'un coup	Mon comportement est consigné dans une fiche d'évènement indésirable Ma famille est avertie à l'oral si possible et par mail Un rappel des règles de vie m'est fait, j'explique pourquoi j'ai perdu mes points Je perds le droit d'avoir un privilège La Direction de l'école est informée
4	☹ Je reperds une troisième fois 2, 3 ou 4 points d'un coup ☹ Je perds 1 point de temps en temps, il me reste moins de 7 points à la fin de la semaine, mes parents ont été prévenus par mail déjà 2 fois	Mon comportement est consigné dans une fiche d'évènement indésirable Ma famille est avertie à l'oral si possible et par mail. Ils reçoivent une convocation à la Mairie Je risque une exclusion temporaire de la cantine et de la garderie Un rappel des règles de vie m'est fait, j'explique pourquoi j'ai perdu mes points Je perds le droit d'avoir un privilège, et je suis privé de 10 minutes de récréation La Direction de l'école est informée
5	☹ Mes parents ont été convoqués à la Mairie, je reperds 2, 3 ou 4 points d'un coup ☹ Mes parents ont été convoqués à la Mairie, il me reste moins de 7 points à la fin de la semaine	Mon comportement est consigné dans une fiche d'évènement indésirable Ma famille est avertie à l'oral si possible et par mail. Ils reçoivent une seconde convocation à la Mairie Je risque une exclusion temporaire ou définitive de la cantine et de la garderie Un rappel des règles de vie m'est fait, j'explique pourquoi j'ai de nouveau perdu mes points Je perds le droit d'avoir un privilège, je suis privé de 10 minutes de récréation et je suis isolé pour le reste du repas La Direction de l'école est informée

En cas de problème nécessitant une intervention immédiate, les parents pourront être convoqués sans être préalablement averti par mail.